



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 11 juillet 2025

Parc national des Calanques
À l'attention de Mme Gaëlle Berthaud, directrice
141, avenue du Prado
13008 Marseille

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 4 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 - Recours amiable

Madame la Directrice,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 4 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 par le Parc national des Calanques.

En effet, ce dernier affiche des panneaux et des banderoles où la traduction des mentions en français n'est faite qu'en anglais. *(voir pièce jointe n°1).*

Or, cette absence de double traduction contrevient à l'article 4 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 *(voir pièce jointe n°2).*

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les communications destinées au public soient désormais traduites en au moins deux langues.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'absence de la langue française malgré sa non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre commune à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses

Serge Dubief

Président



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièces jointes

Pièce n° 1 – Images montrant l'absence de double traduction sur des panneaux et banderoles du Parc national des Calanques

1.1

https://www.calanques-parcnational.fr/sites/calanques-parcnational.fr/files/styles/slide_1500_1000/public/2-risque-incendie.jpg





Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.



1.2 <https://x.com/BFMTV/status/1941869007742615966>



Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine / Téléphone : 06 59 74 72 82
courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

1.3 <https://www.francebleu.fr/infos/meteo/risque-incendie-les-calanques-sont-interdites-d-acces-ce-samedi-comme-une-quinzaine-de-massifs-forestiers-en-provence-1192800>

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : **BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine** / Téléphone : 06 59 74 72 82

courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

1.4 https://www.lexpress.fr/societe/risque-maximum-d-incendie-dans-le-sud-est-les-vacanciers-interdits-de-calanques_2094453.html



Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine / Téléphone : 06 59 74 72 82
courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièce n° 2 – Articles 3 et 4 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française :

Article 3

Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française.

(...)

Article 4

Lorsque des inscriptions ou annonces visées à l'article précédent, apposées ou faites par des personnes morales de droit public ou des personnes privées exerçant une mission de service public font l'objet de traductions, celles-ci sont au moins au nombre de deux.

(...)

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005616341>